



Le livre numérique à l'école

**Avis
sur l'état de la situation et recommandations
de la table des bibliothécaires scolaires de la
Montérégie**

**Document approuvé à la table des directeurs généraux des
commissions scolaires de la Montérégie**

1^{er} avril 2015

Table des matières

Introduction.....	3
Intentions	3
1. Livre numérique : définition et particularités	4
1.1 Le verrou numérique	4
2. Acquisition des livres numériques à l'école	5
2.1 Disponibilité des livres numériques sur le marché francophone.....	5
2.2 L'achat	5
2.3 La gestion.....	6
3. Le modèle de gestion des livres numériques dans les bibliothèques publiques	7
3.1 Gestion des prêts.....	8
3.2 Complexité technique de la démarche d'emprunt	8
3.3 Limitation d'âge imposée par le verrou numérique d'Adobe	8
4. Réalités et besoins du milieu scolaire	9
5. Solutions disponibles actuellement sur le marché.....	9
6. Recommandations.....	12
Conclusion	14
Bibliographie.....	15
Annexe 1 : Processus actuel pour l'achat de livres numériques	17
Annexe 2 : Webographie – Livre numérique.....	18

Introduction

Le livre numérique a fait progressivement son entrée sur le marché québécois et, avec l'utilisation répandue des tablettes et des liseuses, il connaît aujourd'hui une popularité grandissante.

Pour le milieu de l'éducation, le potentiel des livres numériques est indéniable :

- Les contenus enrichis qu'offrent certains livres numériques peuvent **dynamiser la lecture et la rendre attrayante pour les non-lecteurs**. Dans le même sens, des études démontrent que l'utilisation des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage se révèle un facteur de réussite et de motivation chez les élèves récalcitrants à la lecture.¹
- Le livre numérique, lorsqu'il est compatible avec les logiciels de synthèse vocale, permet **à certains élèves ayant des besoins particuliers, notamment des difficultés d'apprentissage, d'accéder plus aisément au contenu**. La possibilité d'adapter la typographie est un avantage pour les élèves ayant des déficiences perceptuelles.
- La présence de TNI dans les classes amène de plus en plus d'enseignants à s'intéresser au livre numérique et à **son potentiel d'utilisation pédagogique**, par exemple : la présentation d'un album pour la lecture interactive, l'étude en groupe d'extraits de textes littéraires ou courants, etc.
- Une plateforme de prêt de livres numériques offerte par les bibliothèques scolaires permettrait d'élargir **l'accès au livre**, puisque l'emprunt devient possible 24 heures sur 24 via Internet.

Intentions

Dans le contexte actuel, en raison des modalités imposées par les différents acteurs de la chaîne du livre, l'acquisition de livres numériques en milieu scolaire s'avère toutefois difficile, tant pour le personnel enseignant que pour les bibliothèques. Depuis plus de deux ans, les bibliothécaires scolaires informent les différentes instances décisionnelles scolaires, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de la situation, notamment :

- via le bilan d'une consultation sur le livre numérique en contexte scolaire initiée par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec;
- lors d'une présentation faite à Québec en juin 2014 aux Libraires indépendants du Québec et à laquelle assistait Mme Lise Gagnon, directrice du service des ressources didactiques du MELS, accompagnée de M. Daniel Germain, fonctionnaire et responsable du dossier des bibliothèques scolaires au MELS;

¹ Karsenti, T. et Fievez, A. (2013). *L'iPad à l'école : usages, avantages et défis : résultats d'une enquête auprès de 6057 élèves et 302 enseignants du Québec (Canada)*, CRIFPE. En ligne. goo.gl/ZsTA17

- lors d'un état de situation présenté au comité des directions des services éducatifs (CDSE) de la Montérégie en février 2014.

Face aux problématiques soulevées, le MELS a créé à l'automne 2014 un comité de travail sur le livre numérique, dont la première rencontre a eu lieu le 28 novembre 2014 et auquel siègent deux bibliothécaires scolaires à titre de représentantes d'associations du milieu documentaire².

Le présent document a pour objectif de nommer les besoins de notre région et de présenter les recommandations des bibliothécaires scolaires de la Montérégie quant à l'accessibilité, l'achat, la gestion et l'utilisation des livres numériques en milieu scolaire. Au préalable, un portrait de la situation présente les enjeux et les particularités du livre numérique, les initiatives du côté des bibliothèques publiques de même que les solutions s'offrant actuellement au milieu scolaire.

1. Livre numérique : définition et particularités

L'Office québécois de la langue française définit le livre numérique comme un « livre disponible en version numérique, sous forme de fichier, qui peut être téléchargé, stocké et lu sur tout appareil électronique qui en permet l'affichage et la lecture sur écran. »³

Ainsi, bien qu'un livre numérique demeure un livre par son contenu, il diffère de son homologue papier par sa forme. Lorsqu'il est téléchargé sur un appareil, le fichier du livre numérique nécessite un lieu d'entreposage (dossier, serveur, etc.) et un programme ou une application pour le lire. Contrairement au livre papier, l'accès au livre numérique suppose une maîtrise minimale de divers éléments techniques de la part du lecteur.

De plus, comme tout autre fichier, quand le livre ne contient pas de verrou numérique (voir point suivant), il peut être copié, collé, envoyé par courriel, etc. Cela suscite l'inquiétude des acteurs de la chaîne du livre quant au respect des droits d'auteur.

1.1 Le verrou numérique

Plusieurs éditeurs choisissent la solution du **verrou numérique**⁴. Il s'agit d'une protection électronique (progiciel) apposée sur le fichier afin d'empêcher la copie non autorisée d'un document et d'en restreindre la lecture sous certaines conditions.⁵

² Association pour la promotion des sciences documentaires scolaires (APSDS) et Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ).

³ « Livre numérique » dans Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, Gouvernement du Québec. En ligne. goo.gl/jd2W0C (consulté le 28 octobre 2014)

Les livres numériques protégés par verrou numérique, qu'ils aient été achetés ou encore empruntés dans une bibliothèque municipale, **ne sont pas tous compatibles** avec les logiciels de synthèse vocale tels que Word- Q, ce qui s'avère un grand désavantage pour les élèves ayant besoin d'une aide technologique pour accéder au contenu des livres.

De plus, la gestion des livres numériques protégés par verrou numérique a été pensée pour un usage personnel. Ceci peut rapidement s'avérer complexe dans le contexte scolaire, ne serait-ce qu'au niveau logistique : l'annexe 1 de ce document présente la démarche actuelle à suivre pour l'achat de livres numériques en contexte scolaire.

2. Acquisition des livres numériques à l'école

2.1 Disponibilité des livres numériques sur le marché francophone

Tous les livres disponibles en format papier ne le sont pas nécessairement en format numérique. Par ailleurs, l'offre de titres en français est encore très limitée en comparaison de ce qui existe sur le marché anglophone, particulièrement pour la littérature jeunesse pour laquelle il y a peu d'acheteurs, notamment parce que les livres jeunesse ne représentent encore qu'une faible proportion de l'offre numérique des bibliothèques publiques. En conséquence, le développement se fait plus lentement du côté de la littérature jeunesse numérique.

2.2 L'achat

Dans l'actuelle Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51 ou Loi du livre), le livre numérique n'est pas considéré comme un livre et peut donc être acheté ailleurs que dans les librairies agréées.⁶ Il apparaît toutefois souhaitable de respecter l'esprit de la loi, notamment :

- en faisant l'acquisition des livres numériques à partir de sites Internet permettant d'attribuer les achats à une librairie agréée comme Leslibraires.ca (portail des librairies indépendantes du Québec), Archambault.ca ou encore Renaud-Bray.ca. Soulignons que les sites tels qu'Amazon n'offrent évidemment pas cette possibilité.

⁴ Les termes « DRM » (Digital Right Management), « mesures techniques de protection » et « gestion des droits numériques » sont également utilisés pour référer aux verrous numériques.

⁵ « Brève introduction aux livres numériques » dans Girard-Bond, Benjamin. *Pretnumerique.ca : guide d'introduction à l'usage des administrateurs*, 2013, 53 p. En ligne. goo.gl/Rzp23Y (consulté le 29 octobre 2014)

⁶ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Loi du livre : acquisition de livres par les acheteurs institutionnels*. En ligne. goo.gl/Jx9ftT

- en s’assurant que la facturation du livre numérique soit faite au nom de l’école. En effet, les conditions d’utilisation actuelles des livres numériques s’adressent aux individus pour un usage personnel et non institutionnel. Par conséquent, **les achats faits de manière individuelle par le personnel et remboursés par l’école deviennent une incohérence légale.**

De plus, à l’heure actuelle, chaque éditeur décide des conditions d’utilisation entourant ses livres :

- certains les protègent avec des verrous numériques, les identifient au nom de l’acheteur avec un filigrane ou n’apposent pas de protection (rare);
- d’autres exigent que les écoles paient une licence selon le nombre d’élèves pour avoir le droit de projeter un livre numérique en classe.

Notons enfin que pour **chaque achat** de livres numériques qui serait facturé au nom d’une école, une validation des conditions d’utilisation doit être effectuée auprès de **chaque éditeur**, ce qui s’avère une démarche fastidieuse (voir annexe 1).

2.3 La gestion

Suite à l’achat d’un livre numérique, il faut s’interroger sur **le lieu d’entreposage** de celui-ci : appareil (ordinateur de l’enseignant ou de l’élève, tablette numérique, etc.), périphérique (clé USB, CD, etc.), intranet ou serveur de la commission scolaire, etc.

Chacun de ces modes comprend des risques au niveau de la gestion et de l’accès aux livres numériques, par exemple l’impossibilité d’accéder aux livres numériques en cas de bris ou de perte de l’appareil ou du périphérique, la difficulté d’accéder aux livres numériques liés à l’adresse courriel d’un enseignant si ce dernier quitte l’école, la difficulté (voire l’impossibilité) de contrôler les copies non autorisées.

Il faut aussi réfléchir **au mode d’organisation** des fichiers. Le **Plan d’action sur la lecture à l’école**⁷ (PALE) souligne l’importance de l’organisation et de la structuration des ressources documentaires afin de favoriser le développement des connaissances et des compétences des élèves.⁸ Ainsi, au même titre que le livre papier, le livre numérique devrait être géré selon des normes bibliothéconomiques établies pour en faciliter la gestion et le repérage. Or, bien qu’il soit possible de classer des fichiers selon un système de classification établi (ex. : classification

⁷ « Le Plan d’action sur la lecture à l’école vise à améliorer l’accès à des ressources documentaires et littéraires variées sur les plans physique, pédagogique et culturel, et à mettre en œuvre une série de mesures pour en assurer l’efficacité ». Plan d’action sur la lecture à l’école (PALE), MELS. En ligne. goo.gl/84nKjt (consulté le 22 octobre 2014).

⁸ « Pourquoi une bibliothèque scolaire? », PALE. Idem. goo.gl/8QqDkf (consulté le 22 octobre 2014).

Dewey, ordre alphabétique d’auteur, etc.), cette solution exigerait beaucoup de temps de la part des responsables tout en ne résolvant pas les problématiques de repérage (possibilité de faire des recherches) et d’accès aux documents.

Ainsi, si la gestion manuelle d’une centaine de livres numériques peut sembler simple, il en sera autrement quand les collections atteindront plusieurs milliers de titres. Considérant que la bibliothèque d’une école primaire peut facilement comprendre 7000 livres papier et que la bibliothèque d’une école secondaire peut en compter plus de 20 000, il est pertinent de s’interroger dès maintenant sur les modes de gestion des livres numériques.

Face à ces problématiques, une plateforme de gestion du livre numérique, permettant d’encadrer l’achat, l’organisation et l’accès, s’avèrerait la meilleure solution.

3. Le modèle de gestion des livres numériques dans les bibliothèques publiques

Depuis 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)⁹ et plusieurs bibliothèques publiques québécoises offrent le prêt de livres numériques à leurs usagers grâce à la plateforme *pretnumerique.ca*¹⁰. Cette dernière est le fruit d’une concertation entre le Ministère de la Culture et des Communications et le regroupement Bibliopresto¹¹ qui ont négocié et signé des ententes avec les différents acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, etc.). La plateforme *pretnumerique.ca* a été développée par la société québécoise De Marque.¹²

Cette plateforme permet de gérer :

- l’achat via un entrepôt numérique dans lequel les éditeurs signataires d’ententes déversent les livres qu’ils acceptent de vendre aux bibliothèques publiques;
- l’accès, en permettant la recherche par sujet, par genre, par type de fichier, etc.;
- le prêt, le retour et les réservations des livres.

Toutefois, la plateforme *pretnumerique.ca* adoptée par les bibliothèques publiques **n’est pas disponible pour le milieu scolaire**. Par ailleurs, cette plateforme se révélerait *en partie seulement* applicable en contexte scolaire en raison des éléments suivants.

⁹ <http://www.banq.qc.ca/accueil/>

¹⁰ <http://www.pretnumerique.ca/> (consulté le 28 octobre 2014)

¹¹ « BIBLIOPRESTO.CA émane de la volonté commune de l’Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), du Réseau BIBLIO du Québec et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de se doter d’un organisme chapeautant le développement et l’accès aux ressources numériques en bibliothèques publiques. » <http://bibliopresto.ca/presentation.php> (consulté le 28 octobre 2014)

¹² <http://www.demarque.com/>

3.1 Gestion des prêts

En achetant un livre numérique, les bibliothèques achètent en réalité un droit d'accès à un document de l'entrepôt numérique. En aucun temps, la bibliothèque n'est propriétaire du fichier et le droit d'accès n'est jamais illimité. Les conditions d'emprunt sont déterminées par les ententes signées entre les différents intervenants et sont basées sur la durée de vie moyenne d'un livre papier en bibliothèque publique. Ainsi, après 55 prêts, la bibliothèque doit racheter un nouveau droit d'accès.

Le livre numérique est géré comme un livre papier : lorsque le livre est emprunté par un usager, il n'est pas disponible pour les autres usagers qui doivent attendre le retour du document pour pouvoir l'emprunter à leur tour. Pour permettre à plus d'un usager de lire le même titre en même temps, les bibliothèques doivent acheter plusieurs exemplaires du livre.

À titre d'exemple, l'achat de 25 exemplaires d'un même livre pour permettre à tous les élèves d'une même classe de le consulter en même temps correspondrait à faire l'achat de 1375 prêts. **Ainsi, il serait beaucoup plus avantageux pour le milieu scolaire de pouvoir écouler le nombre de prêts achetés de manière simultanée et non concomitante.**

3.2 Complexité technique de la démarche d'emprunt

Le processus d'emprunt comporte plusieurs étapes qui rendent l'ensemble de la démarche beaucoup trop complexe pour la majorité des élèves. Il faut d'abord consulter la plateforme de prêt et choisir le livre désiré, emprunter le livre en utilisant une adresse courriel, puis télécharger le livre numérique à partir du courriel reçu.

La lecture du livre emprunté exige l'installation d'un logiciel de lecture des livres numériques. Ces logiciels, quoique gratuits, doivent être installés sur chaque appareil utilisé pour la lecture (tablette, ordinateur, etc.). Enfin, une fois le téléchargement effectué, la consultation est limitée à l'appareil sur lequel le livre a été téléchargé.

3.3 Limitation d'âge imposée par le verrou numérique d'Adobe

La plateforme *pretnumerique.ca* fonctionne avec le verrou numérique d'Adobe, dont l'utilisation est restreinte aux personnes de 13 ans et plus, ce qui pose bien sûr un problème pour tous les élèves du primaire.

4. Réalités et besoins du milieu scolaire

Le prêt de livres numériques en milieu scolaire doit répondre à deux types d'utilisation :

- **Lecture autonome** : personnelle / pour le plaisir.
- **Lecture pédagogique** : lecture liée à un dispositif ou une pratique en lecture (cercles de lecture, lecture partagée, lecture en duo, lecture interactive, réseaux littéraires, étude de romans, etc.). L'utilisation de livres numériques avec ces dispositifs nécessite :
 - de projeter le livre sur un TNI ou encore de le consulter sur une tablette ou un ordinateur;
 - de permettre à plusieurs élèves de consulter le même livre en même temps.

Le processus d'emprunt doit être simple pour permettre à tous les élèves et à leurs enseignants d'accéder facilement aux livres numériques. Idéalement, la lecture d'un livre numérique ne devrait pas dépendre de l'installation d'un logiciel de lecture sur un ou plusieurs appareils. En même temps, il faut tenir compte de la réalité de plusieurs commissions scolaires situées en région où **l'accès et la qualité du service Internet peuvent être restreints** (grosseur de la bande passante, fiabilité et étendue du réseau, etc.).

Aussi, les élèves et les enseignants doivent pouvoir consulter un même document en classe, à la bibliothèque de l'école et à la maison, et ce, à partir de différents appareils : tablette numérique, ordinateur, etc.

5. Solutions disponibles actuellement sur le marché

Les solutions qui s'offrent actuellement au milieu scolaire sont énoncées dans le tableau de la page suivante. Tel que démontré, **aucune ne répond entièrement aux besoins et aux réalités du milieu scolaire québécois.**

La société québécoise De Marque, qui a développé la plateforme *pretnumerique.ca* pour les bibliothèques publiques, se dit prête à développer une plateforme répondant aux besoins du milieu scolaire au Québec. Toutefois, selon Stéphanie Dionne, gestionnaire des relations avec les collectivités, De Marque attend de connaître les conclusions du comité de travail du MELS sur le livre numérique, de même que les conditions d'utilisation négociées avec les différents acteurs de la chaîne du livre pour mettre sur pied une plateforme adaptée à la réalité du contexte scolaire québécois.

D'autres fournisseurs pourraient suivre la même démarche que De Marque, permettant ainsi l'émergence de nouvelles plateformes au cours des prochaines années.

Solutions disponibles sur le marché pour la gestion et le prêt de livres numériques dans les bibliothèques scolaires

Nom	Description	Avantages	Contraintes
Numilog ¹³	Plateforme française dont le modèle ressemble beaucoup à la plateforme <i>pretnumerique.ca</i> utilisée par les bibliothèques publiques (voir le point 3 du présent document).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est possible de choisir les titres auxquels on souhaite avoir accès; ➤ Possibilité de télécharger le livre pour une durée de 21 jours ou de le consulter en ligne, en continu¹⁴; ➤ Offre quelques titres en livres audio. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion avec les verrous numériques d'Adobe (nécessite la création d'un compte pour l'utilisateur; coûte 0,10\$ par prêt pour la Commission scolaire); ➤ Processus d'emprunt en plusieurs étapes qui demande un soutien technique et requiert l'installation d'un logiciel de lecture; ➤ La consultation en continu requiert l'installation d'un logiciel sur l'appareil de lecture; ➤ Contenu : peu pour le primaire, pas d'albums, majorité de romans; ➤ Pas de projection permise sur un TNI selon les ententes actuelles avec les éditeurs; ➤ Consultation limitée à l'appareil sur lequel le livre a été téléchargé.
Ma biblio numérique	Plateforme créée par Archambault. Offerte gratuitement au milieu scolaire. Le modèle s'apparente à celui de la plateforme <i>pretnumerique.ca</i> .	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modèle québécois offrant un service rapproché à la clientèle; ➤ Il est possible de choisir les titres auxquels on souhaite avoir accès; advenant un changement de plateforme, les titres achetés sont conservés. ➤ Plateforme gratuite 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion avec les verrous numériques d'Adobe (nécessite la création d'un compte pour l'utilisateur; coûte 0,10\$ par prêt pour la Commission scolaire); ➤ Processus d'emprunt en plusieurs étapes qui demande un soutien technique et requiert l'installation d'un logiciel de lecture; ➤ Nombre maximum de prêts : 55 (un usager = un prêt); ➤ Tous les achats se font dans la même librairie, ce qui va à l'encontre du principe de la loi 51¹⁵; ➤ Pas de projection permise sur un TNI selon les ententes actuelles avec les éditeurs; ➤ Consultation limitée à l'appareil sur lequel le livre a été téléchargé. ➤ Disponible uniquement dans les régions

¹³ <http://www.numilogpro.com/>

¹⁴ L'Office québécois de la langue française propose le terme « en continu » comme équivalent français au terme anglais « streaming ». (« En continu » dans *Grand dictionnaire terminologique*, Office québécois de la langue française. En ligne. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8873301 (consulté le 4 novembre 2014)).

¹⁵ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Loi du livre : acquisition de livres par les acheteurs institutionnels*. Op. Cit.

Nom	Description	Avantages	Contraintes
			administratives où il y a une librairie Archambault (environ 2 sur 3).
Overdrive ¹⁶	Plateforme utilisée par la majorité des bibliothèques américaines. Également utilisée du côté du Canada anglais et des bibliothèques publiques québécoises anglophones. En test présentement à la Commission scolaire Riverside.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est possible de choisir les titres auxquels on souhaite avoir accès et de payer en fonction de l'utilisation prévue (lecture pédagogique ou autonome); ➤ Permet à un nombre illimité d'utilisateurs d'accéder simultanément à un même document (consultation en continu), sans avoir à installer de logiciel de lecture; ➤ Offre un service de suivi et d'accompagnement pour faciliter la gestion des licences; ➤ Offre des livres audio. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ À ce jour, très peu de contenu francophone; ➤ Les conditions d'utilisation sont différentes pour chacun des éditeurs (à vérifier avant l'achat); ➤ Compagnie américaine qui a le monopole : risque d'une hausse des prix dans les années à venir.
Cyberlibris ¹⁷ Biblioenfants ¹⁸ (version française de Tumblebook)	<p>Ces deux bases de données offrent la consultation de livres numériques en continu. L'abonnement annuel permet d'accéder à tout le contenu, sans restriction d'accès.</p> <p>Cyberlibris est un produit français destiné au milieu scolaire; Tumblebook est un produit ontarien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation en continu : permet d'avoir accès aux livres numériques à partir d'Internet, peu importe le type d'appareil utilisé. De plus, comme la consultation se fait en ligne, elle ne nécessite pas l'installation d'un logiciel de lecture; ➤ Comprend plusieurs milliers de titres en français; ➤ Permet à un nombre illimité d'utilisateurs d'accéder simultanément à un même document (consultation en continu), sans avoir à installer de logiciel de lecture. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il n'est pas possible de choisir les titres auxquels on souhaite avoir accès; ➤ Le fournisseur est libre de retirer à tout moment un livre de la base de données, ce qui peut poser problème si, par exemple, un enseignant a construit une SAE¹⁹ à partir de ce titre; ➤ L'utilisateur doit avoir accès à Internet pour pouvoir consulter les livres; ➤ Dans le cas de Tumblebook : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre limité de titres en français. ○ Le feuilletage en ligne s'accompagne des sons et de la version audio du livre. Aussi, les illustrations originales des livres sont modifiées pour rendre la lecture plus dynamique. Quoiqu'intéressantes, ces fonctionnalités ne peuvent être désactivées, ce qui limite l'utilisation pédagogique des livres.

¹⁶ <https://www.overdrive.com/>

¹⁷ <http://www.scholarvox.com/>

¹⁸ <http://www.biblioenfants.com/>

¹⁹ Situation d'apprentissage et d'évaluation.

6. Recommandations

Considérant que:

- l'amélioration de la maîtrise de la langue française est le deuxième but énoncé par la ministre de l'Éducation dans la Convention de partenariat 2010-2015²⁰ et que la lecture s'avère une priorité dans les plans stratégiques de chacune des commissions scolaires de la Montérégie²¹;
- la mission de la bibliothèque scolaire est d'offrir « à tous les membres de la communauté scolaire des services d'apprentissage, des livres et des ressources qui développent la réflexion critique et leur permettent d'utiliser efficacement l'information quels qu'en soient **la forme ou le support** »;²²
- le Plan d'action sur la lecture à l'école souligne l'importance d'organiser et de structurer les ressources documentaires afin de favoriser le développement des connaissances et des compétences des élèves;²³
- l'utilisation des nouvelles technologies s'avère un incontournable dans la formation de nos élèves en tant que citoyens numériques responsables;
- l'utilisation des nouvelles technologies (incluant le livre numérique) représente une valeur ajoutée pour la réussite des élèves ayant des besoins particuliers, notamment des difficultés d'apprentissage;
- de plus en plus d'enseignants souhaitent intégrer l'utilisation du livre numérique dans leurs pratiques pédagogiques, mais dans le contexte actuel, aucune structure n'encadre l'achat, la gestion et l'utilisation des livres numériques en classe;
- dans les Règles budgétaires du MELS, la mesure pour l'achat de livres dans les bibliothèques scolaires permet l'achat de livres sous forme numérique ou imprimée²⁴.

²⁰ *La convention de partenariat : outil d'un nouveau mode de gouvernance*, MELS, 2008, p.6. En ligne. goo.gl/QcPEcz (consulté le 28 octobre 2014).

²¹ Voir la bibliographie du présent document.

²² *Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire*, UNESCO. En ligne. goo.gl/06Lq1s (consulté le 22 octobre 2014).

²³ « Pourquoi une bibliothèque scolaire? », PALE, Op. Cit.

²⁴ MELS. « La lecture à l'école (mesure 30270) », Règles budgétaires 2013-2014, p.75. En ligne. goo.gl/CyhOig. (consulté le 10 février 2015). NOTE : Cette mesure a été retirée des Règles budgétaires 2014-2015 (elle n'apparaît pas dans le document). Toutefois, cet automne, le MELS a annoncé que les allocations pour l'achat de livres dans les bibliothèques scolaires ne seraient pas coupées : le numéro actuel de la mesure correspondant à cette allocation est donc inconnu.

Les bibliothécaires scolaires de la Montérégie recommandent :

- qu'un modèle de gestion des livres numériques tenant compte des particularités et des besoins du milieu scolaire (lecture autonome et pédagogique) soit rapidement mis en place au Québec;
- que le modèle de gestion adopté :
 - soit le fruit d'ententes résultant d'une collaboration entre le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les acteurs de la chaîne du livre, les bibliothécaires scolaires et autres professionnels de l'éducation touchés par le dossier;
 - inclue des modalités permettant à un grand nombre d'utilisateurs de consulter simultanément un même livre numérique dans le cadre de la lecture pédagogique (enseignement, apprentissage);
 - inclue des modalités permettant aux membres de la communauté scolaire d'accéder en tout temps au livre numérique (sans contrainte d'horaire), et ce, peu importe l'appareil utilisé (TNI, ordinateur, tablette numérique, etc.) dans le cadre de la lecture autonome;
 - tienne compte de la réalité des différents milieux, notamment celle des commissions scolaires situées en région où l'accès et la qualité du service Internet peuvent être restreints;
 - permette d'offrir une variété d'œuvres de littérature jeunesse en langue française pour répondre aux besoins pédagogiques et ludiques liés à l'apprentissage de la lecture;
- qu'une structure soit mise en place pour le développement de collection²⁵ de livres numériques dans les commissions scolaires et que ce développement soit sous la responsabilité des bibliothécaires;
- qu'une mesure dédiée à l'achat de livres numériques soit instaurée afin d'assurer de manière parallèle et complémentaire le développement des collections en formats numérique et papier;
- que la consultation du livre numérique ne soit pas nécessairement tributaire de l'installation d'un logiciel lecture ou encore du téléchargement du fichier sur un appareil de lecture;
- que les achats de livres numériques soient faits dans le respect de l'esprit de la Loi 51.

²⁵ Le développement de la collection comprend : l'évaluation de la collection, l'analyse des besoins, la recherche et la sélection de titres (le choix), l'acquisition et l'élégage.

Conclusion

Le livre numérique a des particularités différentes du livre papier dont il faut tenir compte. Il pose des défis au niveau de la gestion, de l'acquisition, de la diffusion, de l'entreposage, etc.

En attendant de connaître les conclusions du comité de travail du MELS sur le livre numérique, des projets pilotes utilisant l'une ou l'autre des plateformes présentées plus haut pourraient être envisagés comme solutions intermédiaires pour répondre aux demandes pressantes du milieu. Il demeure toutefois essentiel de tenir compte des bémols soulevés pour chacune des plateformes et de garder en mémoire qu'aucune ne répond entièrement aux besoins du milieu scolaire.

Les bibliothécaires scolaires de la Montérégie,

1^{er} avril 2015

Bibliographie

- Bibliopresto.ca. (site web de l'organisme). En ligne.
 - <http://bibliopresto.ca/index.php> (consulté le 28 octobre 2014)
- Bibliopresto.ca. *Pretnumerique.ca*. En ligne.
 - <http://www.pretnumerique.ca/> (consulté le 28 octobre 2014)
- Bibliothèques et archives nationales du Québec. Ressources en lignes : livres numériques et sonores. En ligne.
 - http://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/bd_revues_journaux/types/index.html?type=67 (consulté le 4 novembre 2014)
- Cyberlibris. En ligne.
 - www.cyberlibris.com
- De Marque. *Pretnumerique.ca*. En ligne.
 - <https://www.pretnumerique.ca/> (consulté le 4 novembre 2014)
- Numilog. En ligne.
 - <http://www.numilogpro.com/> (consulté le 4 novembre 2014)
- Office québécois de la langue française, Gouvernement du Québec. *Grand dictionnaire terminologique*. En ligne.
 - http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8375423 (consulté le 28 octobre 2014)
- Girard-Bond, Benjamin. *Pretnumerique.ca : guide d'introduction à l'usage des administrateurs*, 2013, 53 p. En ligne.
 - http://www.bibliopresto.ca/telechargement/pretnumerique/Guide_intro_PRET_NUMERIQUE_v1.pdf (consulté le 29 octobre 2014)
- Karsenti, Thierry. (2014) *25 principaux avantages du livre numérique*, 2014. En ligne.
 - <http://karsenti.ca/25ebook.pdf> (consulté le 10 février 2015).
- Karsenti, T. et Fievez, A. (2013). *L'iPad à l'école : usages, avantages et défis : résultats d'une enquête auprès de 6057 élèves et 302 enseignants du Québec (Canada)*, CRIFPE. En ligne.
 - http://karsenti.ca/ipad/rapport_iPad_Karsenti-Fievez_FR.pdf (consulté le 29 octobre 2014)
- Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (loi du livre). En ligne.
 - <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4436> (consulté le 25 octobre 2014)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec. *La convention de partenariat : outil d'un nouveau mode de gouvernance*, 2008. En ligne.

- http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/regions/ConvoPartenariat_GuidImplantation.pdf (consulté le 28 octobre 2014)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec. *Plan d'action sur la lecture à l'école*. En ligne.
 - <http://www.mels.gouv.qc.ca/enseignants/dossiers/lecture-a-lecole/> (consulté le 22 octobre 2014).
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec. *Règles budgétaires pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015 (Amendées mai 2013)*. En ligne.
 - http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/financement/RB_CS_INVESTISSEMENTS_s.pdf (consulté le 28 octobre 2014)
- Overdrive. En ligne.
 - <https://www.overdrive.com/> (consulté le 4 novembre 2014)
- Tumblebooks. Biblioenfants. En ligne.
 - <http://www.biblioenfants.com/> (consulté le 4 novembre 2014)
- UNESCO. *Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire*. En ligne.
 - http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/school_manifesto_fr.html (consulté le 22 octobre 2014)

Plans stratégiques des commissions scolaires de la Montérégie :

- Commission scolaire des Hautes-Rivières : <http://www.csdhr.qc.ca/?64F3AC2E-8975-4C66-BDBC-54D08884FA8E>
- Commission scolaire de St-Hyacinthe : <http://www.cssh.qc.ca/MyScriptorBD/publication/890561/Plan%20stratégique%202014-2016.pdf>
- Commission scolaire des Trois-Lacs : <http://www.cstros-lacs.qc.ca/commission-scolaire/plan-strategique-14-19>
- Commission scolaire Marie-Victorin : www.csmv.qc.ca/la-csmv/mission-et-valeur/plan-strategique/
- Commission scolaire des Patriotes : <http://www.csp.qc.ca/www/rubriques/plan-strategique/2010-2015-CapReussite.asp>
- Commission scolaire Val-des-Cerfs : <http://csvdc.qc.ca/plan-strategique/>
- Commission scolaire de la Vallée des Tisserands : <http://www.csvt.qc.ca/images/documents/PS2011-2015.pdf>
- Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : <http://www.csdgs.qc.ca/?E8FFBF33-C5AE-448D-A59A-60DF22FE5D27>
- Commission scolaire de Sorel-Tracy : www.cs-soreltracy.qc.ca/Pub/doc.ashx?id=1556

Annexe 1 : Processus actuel pour l'achat de livres numériques

Le processus d'achat présenté ici est celui qui est recommandé par les bibliothécaires de la Montérégie. Il respecte le principe de la loi 51 et permet une acquisition en toute légalité, c'est-à-dire dans le respect des conditions d'utilisation permises par les éditeurs et avec une facturation au nom de l'école ou de l'établissement. Toutes ces étapes doivent être suivies pour l'achat de chaque livre numérique.

Étape 1 :

Vérifier si le livre existe en version numérique sur le site des librairies indépendantes du Québec (LIQ): <http://www.leslibraires.ca/> . S'assurer que le format du livre numérique (pdf ou ePub, protégé ou non par DRM) correspond aux besoins.

Étape 2 :

Remplir un bordereau de commande en précisant :

- l'ISBN du livre numérique;
- le nombre d'exemplaires désirés;
- l'usage prévu : affichage sur un TNI, pour des élèves avec des déficiences perceptuelles, pour mettre sur des tablettes manipulées par les élèves, etc.;
- la librairie à laquelle attribuer l'achat.

Étape 3 :

Transmettre le bordereau de commande à M. Daniel Grenier, webmestre du site des Librairies indépendantes des LIQ. Ce dernier contacte la maison d'édition. Il vérifie si les usages prévus sont permis et sous quelles conditions la maison d'édition accepte de vendre aux écoles. La réponse prend normalement entre 24 et 48 heures.

Étape 4 :

Lors d'un premier achat, M. Grenier ouvre un compte au nom de l'école sur le site des LIQ. Ce compte permet d'émettre une facturation au nom de l'école, de même que de récupérer le fichier du livre numérique.

Étape 5 :

La personne responsable à l'école (enseignant, orthopédagogue, etc.) ouvre le compte sur le site des LIQ et télécharge le fichier du livre numérique.

Étape 6 :

Si le livre numérique est protégé par DRM, chaque appareil utilisé pour lire le livre (ouvrir le fichier) doit être autorisé avec le courriel de la personne responsable. Un logiciel de lecture de livres numériques doit aussi être installé sur chaque appareil.

Annexe 2 : Webographie – Livre numérique

Étude sur l'offre commerciale des livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publiques

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/63203/484151/file/Etude%20offre%20commerciale%20de%20livres%20num%C3%A9riques%20pour%20les%20biblioth%C3%A8ques.pdf>

Pratiques d'éditeurs 50 nuances de numérique

http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/541/fichier_fichier_etude.50.nuances.de.numérique.pdf

Formation sur le livre numérique

<http://www.mediathèque.gc.ca/formationsatelecharger/initiationlivresnumeriques.pdf>

Livres numériques et CDI

http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/IMG/pdf/La_Lecture_numerique_article2.pdf

L'introduction des livres numériques en bibliothèque

http://memic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/87/17/85/PDF/PRIVAT_MEMOIRE_2012_2013.pdf

Le livre en abonnement streaming

<http://www.lettresnumeriques.be/2014/02/07/le-livre-en-abonnement-streaming-opportunité-ou-menace/>

Guide des Éditeurs de livres numériques

<http://www.thedigitalshift.com/2012/02/ebooks/a-guide-to-publishers-in-the-library-ebook-market/>

Livres numériques – É.-U.

<http://www.thedigitalshift.com/tag/ebook-platforms/>

Ressources électroniques en anglais

<http://www.thedigitalshift.com/2014/04/metadata/stellar-databases-slj-readers-favorites-essential-electronic-resources/>

Baromètre des usages du livre numérique

<http://manuscritdepot.com/documentspdf/Barometre-SNE-Sofia-SGDL-des-usages-du-livre-numerique-21-03-2014.pdf>

Marché du livre numérique

<http://manuscritdepot.com/documentspdf/Synthese-barometre2014-BD.pdf>

Ressources numériques en bibliothèques scolaires

http://www.sabclp.ch/images/file/Rapport%20final%20CLP_ressources_num%C3%A9riques.pdf

Analyse de plateformes de livres numériques

http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/468/fichier_fichier_analyse.ebooks.platformes.v9.pdf

Pratiques de lecture et d'achat de livres numériques

http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/488/fichier_fichier_etude.pratiques.lecture.et.achat.de.livres.numa.riques.pdf

Éditeurs de livres numériques

http://lemotif.fr/fichier/motif_fichier/544/fichier_fichier_le.motif.50.nuances.synthese.pdf

Zoom sur 50 éditeurs pure players

http://lemotif.fr/fichier/motif_fichier/543/fichier_fichier_lm_editeurs_numeriques_a4_r_v.pdf

Baromètre 2014 : offre de livres numériques

http://numericabooks.files.wordpress.com/2014/03/barometre_kpmg_offre_livres_numeriques_mars_20142.pdf

Le streaming et le prêt numérique

<http://www.enssib.fr/content/le-streaming-comme-modele-de-pret-numerique-en-bibliotheques-entretien-avec-elisa-boulard>

Prêt numérique en bibliothèque : le modèle américain

<http://www.enssib.fr/content/pret-numerique-en-bibliotheques-le-modele-americain-episode-1>

<http://www.enssib.fr/content/pret-numerique-en-bibliotheques-le-modele-americain-episode-2>

Cyberlibris

<http://www.reseaucarel.org/cyberlibris-famili>

http://www.cyberlibris.com/downloads/BiblioVox_web-2.pdf

Professeur cyclope

<http://www.reseaucarel.org/professeur-cyclope>

Harmathèque.com

<http://www.reseaucarel.org/harmathequecom>

Numilog

<http://www.reseaucarel.org/numilog>

Publienet

<http://www.reseaucarel.org/publienet>

Immateriel.fr

<http://www.reseaucarel.org/immaterielfr>

Izneo

<http://www.reseaucarel.org/izneo>